

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1994)
Heft: 58-59: 1994

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

depuis l'arrivée très contestée de Mgr Haas au siège épiscopal de Coire en 1990. La nomination de deux évêques n'a pas suffi à calmer les esprits. La contribution zurichoise restera bloquée jusqu'à nouvel ordre sur un compte spécial - une somme évaluée à 400.000 frs.s. - et le synode catholique devrait décider de son emploi cette année, après entente avec les autres cantons faisant partie de l'évêché.

Surpopulation

Certaines prisons suisses sont surpeuplées et la police ne sait parfois plus où mettre ses condamnés. C'est le cas de Zurich, où les trois associations de policiers de la Ville et du canton ont récemment exigé que soit trouvée le plus rapidement possible une solution à ce problème. Outre une augmentation de la capacité d'hébergement des prisons, les associations demandent que de nouvelles unités de semi-liberté soient créées afin de décharger les prisons de district. La police cantonale estime qu'un lien de cause à effet entre la saturation des prisons et l'extension du milieu ouvert de la drogue existe. Elle demande donc que soient créées, dans un premier temps, 100 à 120 places de prison supplémentaires pour les détentions à court terme.

Ce problème de surpopulation, général en Suisse, concerne tant les prisons destinées à l'application des peines de longue durée (il faut attendre 2 à 3 mois pour être "admis" au pénitencier de Bochuz!) que les prisons préventives. Ces dernières sont d'ailleurs celles qui souffrent peut-être le plus

de la situation. Dans le canton de Vaud, le taux d'occupation de ces prisons varie de 130 à 150%. A Zurich, les cellules des commissariats regorgent de détenus qui n'ont pu être placés ailleurs. Il est même des condamnés que la police ne garde pas: certaines personnes, arrêtées avec des quantités de drogue inférieures à 20 grammes, sont relâchées par la police zurichoise. Résultat: les revendeurs ne transportent plus de grosse quantité de drogue et continuent ainsi tranquillement leur trafic. La surpopulation des prisons a évidemment des effets néfastes sur la vie carcérale. Outre le problème de violence entre détenus, les ateliers et les services sociaux sont débordés, des locaux communs sont transformés en cellule, faute de place. Quant à l'organisation des visites, elle est problématique. Et c'est cet état de crise qui a amené certains journaux alémaniques à réclamer l'aide de l'armée, afin que celle-ci vienne en aide à une police débordée. La réponse du chef du Département Fédéral de l'Armée ne s'est pas fait attendre: c'est un "non" catégorique. Pour M. Arnold Koller, l'aide aux populations civiles en difficultés est un devoir (comme à Brigue par exemple). Pas la chasse aux voleurs et aux trafiquants de drogue! ■

SON DRAPEAU INAUGURÉ À VEVEY EN 1913

La Pologne organise un concert souvenir

PAR ROGER DE DIESBACH



carte européenne.

Installé sur la côte lémanique dès 1898, à Morges dont il fut citoyen d'honneur, Paderewski devint rapidement l'éminence grise de son pays qui luttait pour regagner son indépendance. Très actif durant la première guerre mondiale au sein du Comité pour le secours des victimes de la guerre en Pologne, il fut reçu par le Président de la Confédération Giuseppe Motta en 1915. A la fin de la guerre, il fit reconnaître l'indépendance de la Pologne par les négociateurs du Traité de Versailles. Elu président du Conseil des ministres polonais de 1919 à 1921, il représenta la Pologne à la Société des Nations à Genève. Dès les années 30, il s'engagea dans la lutte anti-totalitaire, ce qui n'empêchera pas l'invasion de son pays par les Allemands en 1939. Président d'un parlement polonais en exil, Paderewski quitta la Suisse en 1940 pour devenir une sorte d'ambassadeur inofficiel de la Pologne aux Etats-Unis, un an avant sa mort.

Le concert organisé le 18 décembre 1993 par les ambassades de Pologne et de France à Vevey (avec la pianiste française Patricia Pagny et le pianiste polonais Tomasz Herbut) a été celui du souvenir. Il a permis d'honorer cette terre lémanique où la Pologne indépendante a forgé une partie importante de son histoire. ■

C'était à Vevey il y a 80 ans, le 23 mai 1913: le drapeau d'une Pologne encore inexistante flottait pour la première fois en public. Sur l'initiative d'Eugène Couvreur, alors syndic de Vevey, qui voulait souligner ainsi la participation de Ignace Jan Paderewski, grand pianiste et figure de proue de la Pologne indépendante à des Fêtes musicales organisées dans sa ville. Aujourd'hui, la Pologne se souvient et elle vient d'organiser (le 18 décembre dernier) une reconstitution de ce concert historique dans le même bâtiment, le Casino du Rivage à Vevey.

1600 personnes participèrent aux Fêtes musicales de 1913, organisées par le compositeur suisse Gustave Doret en l'honneur du maître français Camille Saint-Saëns, lui aussi compositeur et pianiste. A cette occasion, Paderewski avait été invité à jouer à deux pianos avec Saint-Saëns, afin de représenter la Pologne, toujours rayée de la